

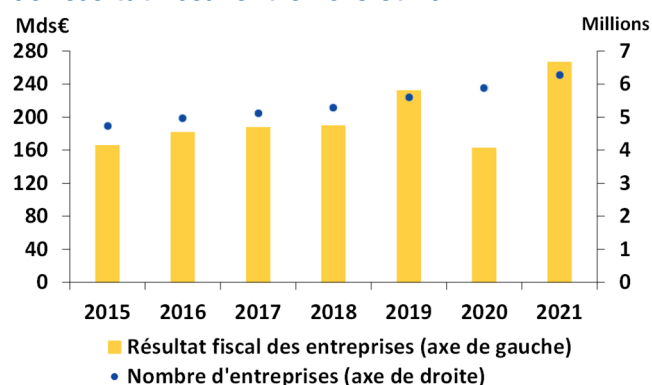
L'impôt sur les bénéfices des entreprises en 2021

Le résultat fiscal des 6,3 millions d'entreprises au titre des exercices clos en 2021 s'élève à 266 milliards d'euros, montant en hausse de 64 % par rapport à 2020. Cette forte augmentation s'explique par la reprise de l'activité économique en 2021, en contrecoup de la forte baisse observée en 2020. Les entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ont déclaré un résultat fiscal de 186 milliards d'euros, montant en hausse de 106 % par rapport à 2020. Ainsi, les recettes de l'IS brut s'élèvent à 71 milliards d'euros en 2021, contre 54 milliards en 2020, soit une hausse de 32 %. Les entreprises qui déclarent à l'impôt sur le revenu (IR) ont quant à elles généré un résultat fiscal de 80 milliards d'euros, en hausse de 11 % par rapport à 2020. Le montant d'IR avant réduction et crédit d'impôt afférent aux seuls revenus professionnels est estimé à 11 milliards d'euros. Enfin, les réductions et crédits d'impôt (RI/CI) octroyés aux entreprises s'élèvent à près de 19 milliards d'euros en 2021.

Le montant du résultat fiscal des entreprises augmente de 64 % entre 2020 et 2021

En 2021, 6,3 millions d'entreprises ont dégagé un résultat fiscal de 266 milliards d'euros [graphique 1]. Ce dernier correspond à la différence entre les bénéfices et les déficits de l'ensemble des entreprises, excepté pour celles au régime « micro » où il correspond au chiffre d'affaires auquel est appliqué un abattement forfaitaire. Cette publication s'appuie sur des données déclaratives, qui diffèrent des données budgétaires en raison des décalages entre déclarations et paiements, et car elles ne prennent pas en compte les montants recouverts suite à contrôle fiscal et les dégrèvements venant en déduction des montants à payer.

Graphique 1 : Nombre d'entreprises et montant du résultat fiscal entre 2015 et 2021



Note : La définition d'une entreprise est déterminée d'après le décret d'application de la LME et peut différer de celui de l'unité légale.

Lecture : En 2019, 5,6 millions d'entreprises ont déclaré 232 milliards d'euros de résultat fiscal.

Champ : Ensemble des entreprises.

Source : Fichier des redevables professionnels et fichier des déclarations sur les revenus des années 2015 à 2021, DGFIP.

Le résultat fiscal déclaré par les entreprises en 2021 a augmenté de 64 % par rapport à 2020. Cette forte hausse s'explique par la reprise économique en 2021 suite à une année 2020 marquée par la crise sanitaire, avec une baisse du résultat fiscal de 30 %. Le résultat fiscal des entreprises se décompose entre l'augmentation importante des bénéfices (+32 % par rapport à 2020), et la baisse des déficits des entreprises (-16 % par rapport à 2020). Cette hausse du résultat fiscal est beaucoup plus marquée chez les entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés que celles déclarant à l'impôt sur le revenu (+106 % contre +11 % respectivement, voir ci-dessous) [encadré 1]. En outre, le nombre total d'entreprises est en augmentation de 7 % entre 2020 et 2021, ce qui représente plus de 393 000 entreprises supplémentaires.

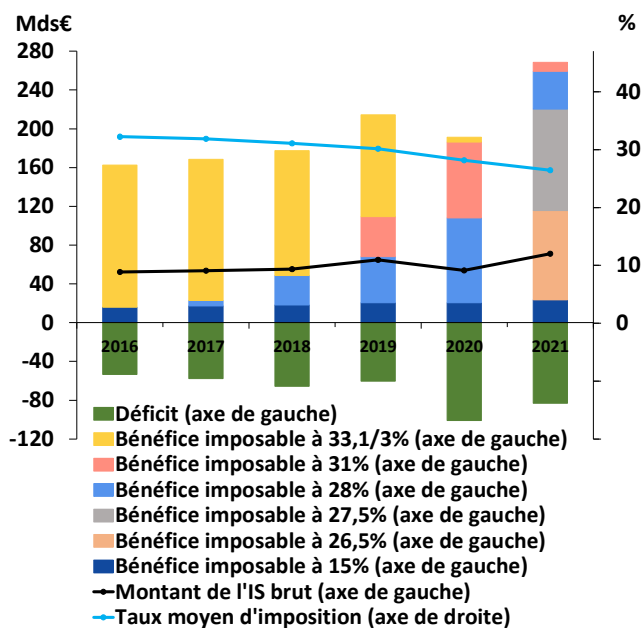
Encadré 1 : Régimes d'imposition

Il existe deux types d'imposition auxquels une entreprise peut être soumise et qui est déterminé par son statut juridique : l'impôt sur les sociétés (IS) et l'impôt sur le revenu (IR). Les entreprises à l'IS ne sont pas toutes imposées au même taux : les petites entreprises remplissant certaines conditions en terme de chiffre d'affaires et de capital peuvent bénéficier du taux réduit. Les entreprises à l'IR sont les sociétés de personnes. Lorsqu'une entreprise est soumise à l'IR, c'est l'entrepreneur ou les associés qui sont directement imposés. Certaines entreprises déclarant à l'IR ne franchissant pas certains seuils annuels de chiffre d'affaires peuvent bénéficier du régime micro-entreprises et ne déposent pas de déclaration de résultat.

En 2021, les entreprises imposées à l'IS dégagent 186 milliards d'euros de résultat fiscal, un montant en hausse de 106 % par rapport à 2020

En 2021, 2,3 millions d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ont dégagé un résultat fiscal de 186 milliards d'euros, montant en hausse de 106 % par rapport à 2020. Cette forte augmentation liée à la reprise économique, qui fait suite à une baisse de 41 % en 2020, se traduit à la fois par une hausse des bénéfices déclarés et par une baisse du montant des déficits. En effet, 1,4 million d'entreprises bénéficiaires ont déclaré 269 milliards d'euros de bénéfices en 2021, soit une hausse de 41 % par rapport à 2020. Le montant des déficits s'élève quant à lui à 83 milliards d'euros en baisse de 18 % sur la même période [graphique 2]. Plus en détail, l'évolution de +106 % s'explique à la fois par un dynamisme des produits d'exploitation supérieur à celui des charges d'exploitation, mais aussi par une forte augmentation du résultat financier des entreprises (+139 %) ainsi que par une baisse des déficits comptables en 2021 (-40 %).

Graphique 2 : Décomposition du bénéfice à l'IS par taux d'imposition, du déficit, du montant d'IS brut et du taux moyen d'imposition pour les années 2015 à 2021



Note : Le taux moyen d'imposition correspond, ici, au rapport entre l'IS brut et le montant des bénéfices.

Lecture : En 2018, sur un montant total de bénéfice de 177 milliards d'euros, 129 milliards ont été taxés au taux de 33 % 1/3, 30 milliards ont été taxés au taux de 28 % et 18 milliards au taux de 15 %. Le montant des déficits s'élevait à 65 milliards d'euros et le montant de l'IS brut à 55 milliards d'euros.

Champ : Ensemble des entreprises imposées à l'IS.

Source : Fichiers des redevables des professionnels des années 2015 à 2021

Les entreprises à l'IS bénéficiaires sont concernées par la réforme de l'impôt sur les sociétés, qui débute en 2017 et qui s'achève en 2022. Le bénéfice est taxé à plusieurs types de taux proportionnels. Le taux normal d'IS qui était 33 % 1/3 en 2016 a baissé progressivement pour atteindre 25 % sur les bénéfices de toutes les entreprises en 2022. Le taux moyen d'imposition de l'IS baisse depuis la mise en place de la réforme passant de 32 % pour les années 2015 à 2017 à 26 % en 2021.

Les entreprises bénéficiaires déclarent un montant d'IS brut de 71 milliards d'euros en 2021, contre 54 milliards en 2020. Ce décalage de 9 points entre la variation des bénéfices (+41 %) et celle de l'IS brut (+32 %) s'explique par la baisse des taux de taxation. De ce montant d'IS brut peuvent être déduits, entre autres, des réductions ou crédits d'impôt afin de calculer le montant de l'IS net à payer par l'entreprise. Ce dernier s'élève à 64 milliards d'euros au total en 2021, en hausse de 33 % par rapport à 2020.

Certains secteurs d'activité connaissent une forte reprise de leur résultat fiscal

L'ensemble des secteurs d'activité a connu des hausses de résultat en 2021, mais de façon hétérogène. Ainsi, les secteurs des « activités spécialisées, scientifiques et de soutien », de « l'industrie » et du « commerce, transport, hébergement et restauration » ont connu des hausses de leur résultat fiscal supérieures à 200 % [tableau 1]. Cette forte augmentation s'explique par une reprise de l'activité économique dans ces secteurs qui avaient été les plus touchés par la crise sanitaire en 2020. En effet, les résultats fiscaux de ces trois secteurs avaient diminué de plus de 60 % entre 2019 et 2020. A l'inverse, les entreprises des secteurs de « l'agriculture » et des « activités immobilières » qui avaient été relativement épargnés en 2020 (avec des baisses respectives de 6 % et 5 %) ont des hausses de leur résultat fiscal plus modestes (+38 % et +27 % respectivement).

Les différentes catégories d'entreprises ont aussi connu des évolutions hétérogènes de leur résultat fiscal en 2021, mais quelle que soit la catégorie d'entreprise, elle traduit un contrecoup par rapport à la baisse observée en 2020. S'agissant des grandes entreprises, après une baisse de 65 % de leur résultat fiscal en 2020, ce dernier progresse de 206 % en 2021 [tableau 2], ce qui représente près de 46 milliards d'euros supplémentaires. Cette forte hausse s'explique par le rebond de l'activité suite à la forte baisse observée en 2020, et se traduit à la fois par une augmentation de 62 % de leurs bénéfices et une baisse de 48 % de leurs déficits. De manière similaire, le résultat fiscal des très petites entreprises (TPE), des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) progresse respectivement de 40 %, 54 % et 147 % en 2021. La hausse moins marquée pour les entreprises de taille plus petites provient notamment d'une baisse moins prononcée des déficits, faisant suite à une augmentation moins importante des déficits en 2020 pendant la crise sanitaire.

Le résultat fiscal des entreprises imposées à l'IR s'élève à 80 milliards d'euros en 2021, en hausse de 11 % par rapport à 2020

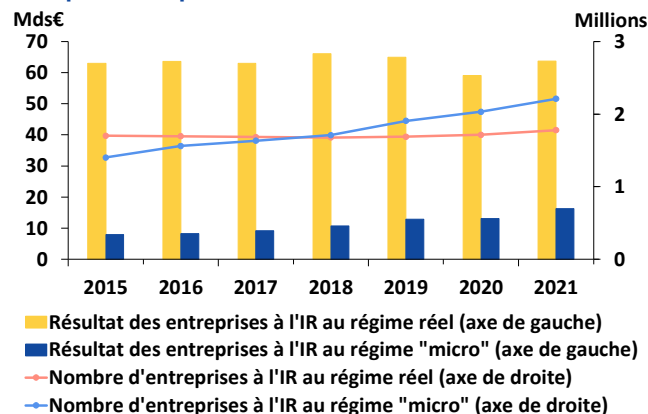
En 2021, 4,0 millions d'entreprises à l'impôt sur le revenu (IR) ont déclaré un résultat fiscal d'un montant de 80 milliards d'euros, en hausse de 11 % par rapport à 2020. Parmi les 4,0 millions d'entreprises déclarant à l'IR, 1,8 million sont au régime réel d'imposition (c'est-à-dire qu'elles déposent une déclaration de résultat) et 2,2 millions sont au régime « micro ».

Le montant d'IR avant réduction et crédit d'impôt afférent aux seuls revenus professionnels est estimé à 11,4 milliards d'euros, en hausse de 13 % par rapport à 2020. Le montant d'IR professionnel après réduction et crédit d'impôt est estimé à 11,0 milliards d'euros, ce qui

représente 14 % de l'IR total (l'IR net total s'élève à 80,8 milliards d'euros en 2021). Les revenus professionnels imposés au régime réel représentent 93 % du montant de l'IR professionnel avant RICl et ceux imposés au régime « micro » en représentent 7 %.

Le montant du résultat fiscal des entreprises à l'IR au régime réel a augmenté de 8 % passant de 59 milliards à 64 milliards d'euros [graphique 3]. Cette hausse suit celle de leur chiffre d'affaires qui a également augmenté de 8 % en 2021 et qui s'élève à 365 milliards d'euros. La hausse du résultat fiscal est surtout visible chez les entreprises exerçant des activités non commerciales (BNC) et agricoles (BA). En effet, le résultat fiscal des entreprises non commerciales a augmenté de 2,9 milliards d'euros entre 2020 et 2021, soit une variation de +9 % sur un an et celui des entreprises agricoles de 1,1 milliard d'euros sur la même période, ce qui représente une hausse de 12 %. Le résultat fiscal des entreprises industrielles et commerciales (BIC) ne progresse que de 0,7 milliard d'euros soit +4 % entre 2020 et 2021. Parmi les 1,8 million d'entreprises à l'IR au régime réel, 1,5 million d'entreprises déclarent un bénéfice de 72 milliards d'euros, montant en hausse de 8 % entre 2020 et 2021. Plus de la moitié du montant des bénéfices des entreprises à l'IR au régime réel est constitué par les entreprises exerçant une activité non commerciale (BNC), ces dernières ayant des coûts de fonctionnement plus faibles par rapport à leurs chiffres d'affaires. Enfin, le nombre d'entreprises à l'IR au régime réel a augmenté de 4 % entre 2020 et 2021, ce qui représente 65 000 entreprises supplémentaires.

Graphique 3 : Résultat fiscal et nombre d'entreprises imposées à l'IR par régime d'imposition pour les années 2015 à 2021



Lecture : En 2019, 1,7 millions d'entreprises imposées à l'IR au régime réel ont dégagé un résultat fiscal de 65 milliards d'euros et 1,9 millions d'entreprises au régime « micro » ont dégagé un résultat fiscal de 13 milliards d'euros.

Champ : Ensemble des entreprises au régime réel et des entreprises au régime « micro ».

Source : Fichiers des redevables des professionnels et des déclarations de revenus des années 2015 à 2021.

Le résultat fiscal des entreprises au régime « micro », calculé à partir du chiffre d'affaire déclaré auquel on applique un abattement forfaitaire, s'élève à 16,3 milliards d'euros en 2021. Le résultat fiscal des entreprises au régime « micro » a augmenté de façon beaucoup plus importante entre 2020 et 2021 que celui des entreprises au régime réel (+25 % contre +8 %). Cette hausse reflète une augmentation du chiffre

d'affaires déclaré par les entreprises « micro » qui est passé de 29 milliards d'euros en 2020 à 35 milliards d'euros en 2021, soit une progression de +23 % sur un an. Les entreprises au régime « micro » déclarent un montant moyen de chiffre d'affaires en 2021 de 16 000 euros et un montant médian de 8 300 euros, contre 14 000 euros et 7 300 euros respectivement en 2020. Par ailleurs, le dernier décile des entreprises au régime « micro » déclare 41,5 % du chiffre d'affaires de ces entreprises. Cette concentration de l'activité sur le dernier décile peut paraître importante mais reste inférieure à celles observées sur le dernier déciles des entreprises à l'IS (95 %) et des entreprises à l'IR au régime réel (72 %).

En 2021, le nombre d'entreprises au régime « micro » est passé de 2,0 millions à 2,2 millions, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020. Leur nombre progresse de 8 % en moyenne annuelle depuis 2015. Entre 2015 et 2021, le rapport entre les entreprises au régime réel et les entreprises « micro » s'est inversé. En effet, ces dernières représentaient 45 % des entreprises à l'IR en 2015 contre 55 % en 2021.

Les entreprises ont bénéficié de 18,7 milliards d'euros de réductions et de crédits d'impôt en 2021

Une trentaine de dispositifs de réduction d'impôt (RI) et crédit d'impôt (CI) ont bénéficié aux entreprises en 2021 pour un montant de 18,7 milliards d'euros [tableau 3], en baisse de 10 % par rapport à 2020. Au total, 732 600 entreprises ont généré une créance au titre de 2021, ce qui représente 18 % des entreprises ayant déposé une déclaration de résultat (les entreprises au régime « micro » ne peuvent pas bénéficier des réductions ou des crédits d'impôt listés ci-dessous).

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le crédit d'impôt recherche (CIR) représentent 74 % des montants octroyés en 2021 au titre des différents RI/CI. Le montant du CICE octroyé, en baisse de 20 % entre 2020 et 2021, reste élevé malgré sa suppression depuis le 1^{er} janvier 2019 (excepté à Mayotte) car les stocks de CICE détenus par les entreprises n'ont pas encore été intégralement remboursés. En effet, le CICE ne peut qu'être utilisé afin de diminuer le montant d'impôt l'année de sa demande et les 3 années suivantes. Le remboursement de la fraction de CICE non utilisée ne peut être demandé qu'à la fin de ce délai. La baisse de 15 % du montant de CIR octroyé aux entreprises en 2021 est due à une baisse des créances générées en 2020. Parmi les autres principaux dispositifs, le report en arrière de déficit (RAD) a augmenté de 0,2 milliard d'euros en 2020 à 1,2 milliard d'euros en 2021. Ce dispositif permet aux entreprises déficitaires d'imputer leur déficit de l'année 2020 sur les bénéfices des 3 années antérieures et d'obtenir un crédit d'impôt qui est versé l'année N+1. En 2020, près de 22 000 entreprises avaient demandé un RAD en partie à cause des déficits générés par la crise sanitaire, ce qui explique cette variation de plus d'un milliard d'euros en 2021.

Tableau 1. Répartition du nombre et du résultat fiscal des entreprises imposées à l'IS par secteurs d'activités en 2021 et variation du résultat fiscal entre 2020 et 2021

SECTEURS D'ACTIVITÉS	Nombre d'entreprises en 2021 (en milliers)	Résultat fiscal (en Mds€)	Variation 2020/2021 (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	26,4	1,3	37,6
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	137,0	35,7	206,8
Construction	251,3	14,5	52,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	604,0	46,1	209,0
Information et communication	93,8	10,3	125,6
Activités financières et d'assurance	175,2	48,0	41,5
Activités immobilières	436,1	10,5	26,5
Activités spécialisées, scientifiques et de soutien	383,7	14,6	216,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	71,8	6,8	85,1
Autres activités de services	106,5	-1,6	n.s.*
Montant total	2 285,8	186,4	105,7

*Non Significatif

Lecture : Dans le secteur de la construction, 251 300 entreprises ont dégagé un résultat fiscal de 14,5 milliards d'euros en 2021, montant en hausse de 52,5 % par rapport à 2020.

Champ : Ensemble des entreprises imposées à l'IS.

Source : Fichiers des redevables des professionnels des années 2020 et 2021.

Tableau 2. Répartition des montants déclarés à l'IS par catégorie d'entreprises en 2021

Taille de l'entreprise	Très petites entreprises (TPE)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes Entreprises (GE)	Ensemble
Nombre d'entreprises (en milliers)	2 070,8	207,2	7,5	0,3	2 285,8
Résultat fiscal (en Mds€)	28,0	48,3	42,0	68,1	186,4
Variation du résultat fiscal (%)	39,6	54,4	147,2	205,6*	105,7
Bénéfices (en Mds€)	54,2	70,6	61,4	83,3	269,5
Variation des bénéfices (%)	22,0	29,3	48,9	62,3	40,7
IS brut (en Mds€)	12,4	18,6	16,7	23,5	71,2
Variation IS brut (%)	19,8	23,3	35,9	45,0	32,0

*L'augmentation de 206% du résultat fiscal des GE traduit la hausse des bénéfices de 62 % mais aussi la baisse des déficits de 48%

Note : La taille des entreprises est déterminé selon le décret n°2008-1354 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Lecture : 7 500 entreprises de taille intermédiaire ont dégagé un résultat fiscal de 42 milliards d'euros et un IS brut de 16,7 milliards d'euros en 2021.

Champ : Ensemble des entreprises à l'IS.

Source : Fichiers des redevables des professionnels de l'année 2021.

Tableau 3. Réductions et crédits d'impôt accordés aux entreprises en 2021

Réductions et crédits d'impôt	Nombre d'entreprises ayant généré une créance (en milliers)	Montants octroyés en 2021 (Mds€)	Variation des montants octroyés entre 2020 et 2021 (Mds€)	Montants générés au titre de 2021 (Mds€)	Variation des montants générés entre 2020 et 2021 (Mds€)
Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)	2,8	7,2	-1,8	0,1	0,0
Crédit impôt recherche (CIR)	22,7	6,7	-1,2	7,2	0,3
Report en arrière de déficit (RAD)	8,1	1,2	1,0	0,2	-0,6
Réduction d'impôt au titre du mécénat d'entreprise (MEC)	117,1	1,1	-0,1	1,4	0,0
Prêt à taux zéro renforcé (PTR)	0,5	1,1	0,0	1,0	-0,2
Autres réductions et crédits d'impôt	581,3	1,5	0,0	1,8	-0,3
TOTAL	732,6	18,7	-2,0	11,6	-0,1

Note : La législation ne permet pas de rembourser certains crédits d'impôt immédiatement ; le montant du remboursement accordé en 2021 peut donc correspondre à un crédit d'impôt généré au titre de plusieurs années. Les bénéficiaires sont les entreprises ayant bénéficié d'un remboursement ou d'un crédit d'impôt au cours de l'année 2021 (il s'agit des bénéficiaires au sens des montants versés).

Lecture : En 2021, 22 700 entreprises ont généré une créance de crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour un montant de 7,2 milliards d'euros. Le montant du CIR octroyé aux entreprises en 2021 s'élève à 6,7 milliards d'euros.

Champ : Ensemble des entreprises à l'IS et à l'IR, à l'exception de celles au régime « micro ».

Source : Fichiers des redevables des professionnels des années 2020 et 2021.

Rédacteur : Olivier Arnal

Directeur de la publication Jérôme Fournel Rédacteurs en chef Denis Boissnault Christophe Bellégo	DGFIP Département des études et des statistiques fiscales Pôle Statistique Publique	Pour toute information www.impots.gouv.fr/portail/statistiques Contact presse cabinet.communication@dgifp.finances.gouv.fr	ISSN 2802-4427
---	--	--	--------------------------